



## Décision relative à une demande de changement de composition d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2020 fixant la composition des dossiers de demandes relatives à des autorisations de mise sur le marché et permis de matières fertilisantes, d'adjuvants pour matières fertilisantes et de supports de culture et les critères à prendre en compte dans la préparation des éléments requis pour l'évaluation,*

*Vu la demande de changement de composition de la matière fertilisante (produit simple) PLANTBOOST*

*de la société* **ELEPHANT VERT FRANCE SAS**  
*enregistrée sous le* **n° 2024-1993**

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1<sup>er</sup> avril 2025,*

Considérant qu'il n'est pas possible de s'assurer du respect des exigences réglementaires de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2020 qui définit dans son annexe les teneurs maximales en éléments traces métalliques pour les matières fertilisantes. En effet, l'expression de la teneur en cadmium (< 2 mg/kg de matière sèche) ne permet pas de s'assurer que la teneur maximale de 1 mg/kg de matière sèche n'est pas dépassée,

*Considérant qu'il ne peut être établi que les exigences de l'annexe de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2020 continueraient à être respectées et que par conséquent, un risque d'effet nocif pour la santé humaine, la santé animale ou l'environnement ne peut être exclu.*

*Considérant que les exigences mentionnées à l'article L255-7 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas respectées.*

La modification de la composition de la matière fertilisante désignée ci-après n'est pas accordée en France.



## Informations générales

<b>Noms du produit</b>	PLANTBOOST NOVASTIM
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	ELEPHANT VERT FRANCE SAS 5 cours de Danube 77700 SERRIS France
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante - Extrait de surnageant concentré de <i>Bacillus subtilis</i> souche LBS2
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Numéro d'intrant</b>	074-2020.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1200294

A Maisons-Alfort, le 17/10/2025

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)